

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0031458
178778

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : **2921** Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SABIL Driss

Date de naissance :

21-06-1954

Adresse :

El Aai

Tél. **0661 6721 11**

Total des frais engagés : **Planchaise 2019, 00 Dhs**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. J. SIBAÏ
CARDIOLOGIE
Angle 38. Bd. Balla Yacout et
1, Rue El Aaai - Casablanca
Tél.: 05 22 48 79 79 - 05 22 48 78 90

Date de consultation : **31 JUIL 2023**

Nom et prénom du malade : **SABIL Driss** Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **HIA Cerebral. Dr 2**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : **31 / 07 / 2023**

Signature de l'adhérent[e] :

[Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Bachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31 JUIL. 2023				

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

EXECUTION DES ORDONNANCES	
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Montant de la Facture
<i>SAHANE Pharmacie</i>	100,45

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODE.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Jamal SIBAI

CARDIOLOGUE
Diplômé de la Faculté de Médecine
de Paris

Horaires d'ouverture :
du Lundi au jeudi 9h à 15h.
Samedi 9h à 11h.

Fermé le vendredi, samedi après-midi et le dimanche.

الدكتور جمال السباعي

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين
خريج كلية الطب بباريس

أوقات العمل من الإثنين إلى الخميس من س 9 إلى س 15
والسبت من س 9 إلى س 11

العيادة مغلقة يوم الجمعة والسبت بعد الزوال والاثنين

Dr. J. SIBAI
CARDIOLOGUE
Angle 38, Bd. Lalla Yacout et
1, Rue El Araar - Casablanca
Tél: 05 22 48 79 79 - 05 22 48 78 90
Boutique Dr. J. SIBAI
Magasin N° 15 Hay Hassen
Bd Oum Rabie-El Ouaïfa
Tél: 69 57 72 - Casablanca

N° d'identification du praticien 0911293818

Casablanca, le 31 JUIL. 2023

PPV : 150DH80

Lot n° :

EXP:

PPV : 150DH80

Lot n° :

EXP:

PPV : 150DH80

Lot n° :

EXP:

REGIME SANS SEL

TRIBESAR

152,00 x 3

- Iperaten 20,19,17

37,00 x 3

- Bymel 25,19,15

1019,40

(SV)

30,19,17

TRAITEMENT DE 3 MOIS

30,19,17

TRAITEMENT DE 3 MOIS

1019,40

TRAITEMENT DE 3 MOIS

Dr. J. SIBAI
CARDIOLOGUE

Angle 38, Bd. Lalla Yacout et
1, Rue El Araar - Casablanca
Tél: 05 22 48 79 79 - 05 22 48 78 90

37,00

37,00
031323 0323
37,00

37,00
031223 0323
37,00

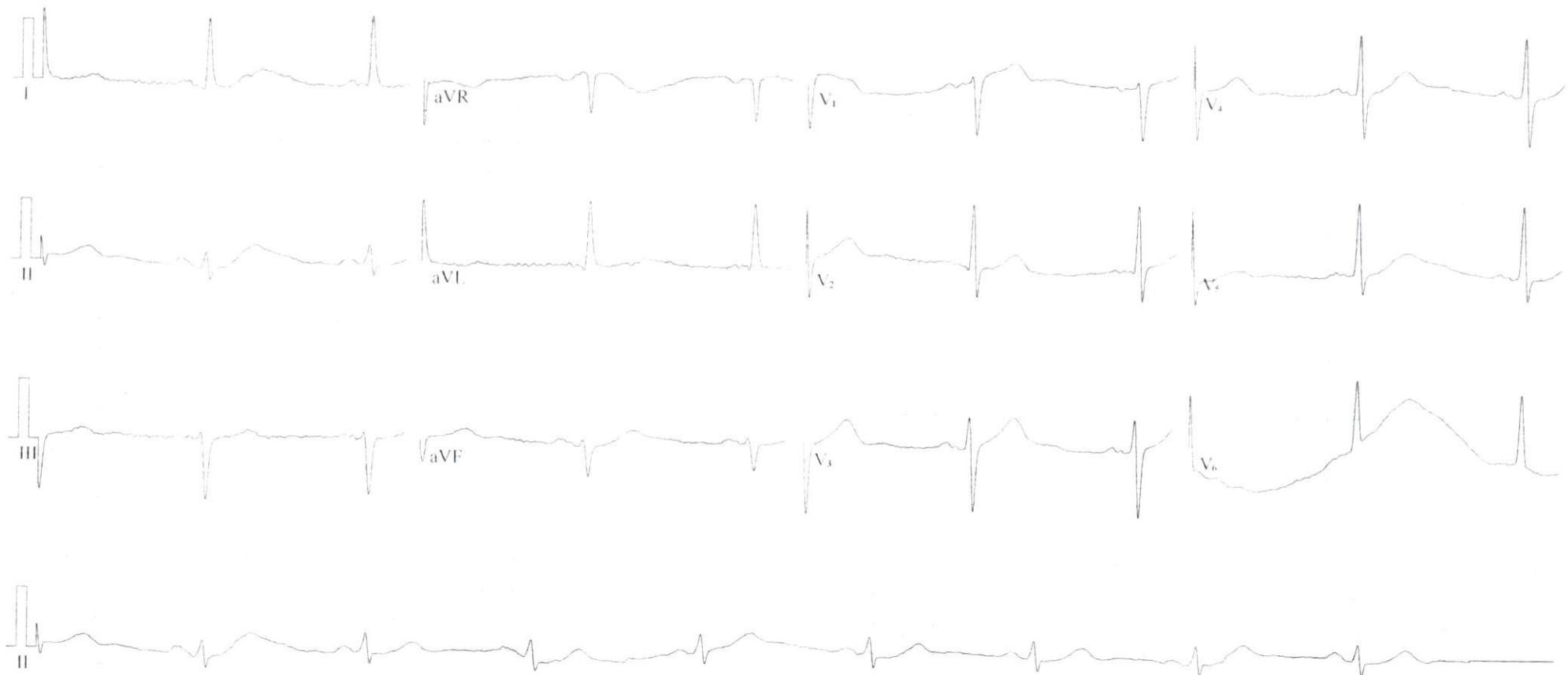
37,00
031123 0323
37,00

ECG

Dr JSIBAI

NOM:SABIL DRISS ID : Sexe :Homme Age :69 Date :31-7-2023

10mm/mV 25mm/s



Fréquence : 1000 Hz Intervalle PR : 137 ms

Suggestion :

Durée Echantillon : 10 s Intervalle QT : 485 ms

Dr. J. SIBAI
CARDIOLOGUE
Angle 38. Bd Yacout et
1, Rue El Aarar - Casablanca
Tél.: 05 22 48 79 79 - 05 22 48 78 90

FC : 54 bpm Intervalle QTc : 460 ms

Durée P : 116 ms Axe P : 47.6°

Durée QRS : 115 ms Axe QRS : -25.0°

Durée T : 340 ms Axe T : 81.2°

Signature Médecin:

Filtre Principal:On Filtre ADS:On



Build:20070122

Imprime : 31-7-2023 11:39:46

Page 1